



OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES AVOCATS

Newsletter de l'OIAD

Mai - juin 2019

Avocats en danger : les alertes publiées par l'OIAD

Algérie : Salah Dabouz

Salah Dabouz est connu pour avoir pris la défense de prisonniers dans le cadre des événements de Ghardaïa ainsi que de fidèles de l'ahmadisme (un courant minoritaire de l'islam) condamnés en 2018 à des peines de prison avec sursis pour « offense à l'islam ». Il a été le président de la Ligue Algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH).

Après s'être élevé contre l'arrestation de l'un de ses clients, Kamel Eddine Fekhar, militant mozabite et syndicaliste, **Me Dabouz a été arrêté le 7 avril 2019** dans un restaurant algérois. Il a été présenté à un juge d'instruction à Alger puis transféré à Ghardaïa, à 600 km de son domicile.

L'avocat fait l'objet de 14 chefs d'inculpation. Il est notamment accusé d'outrage à corps constitué pour avoir critiqué le niveau de la justice algérienne et particulièrement celle de la wilaya de Ghardaïa, en annonçant sur Facebook son intention de saisir un Rapporteur Spécial des Nations Unies, à propos des poursuites engagées par la justice de Ghardaïa à l'encontre des Mozabites.

Me Dabouz a été libéré le lendemain mais a été placé sous un contrôle judiciaire très contraignant : il doit se présenter 3 fois/semaine devant le juge d'instruction de Ghardaïa, à 600km de chez lui.

Le 17 mai, au cours d'une manifestation algéroise, Me Dabouz a été tabassé par des policiers et incarcéré pendant quelques heures.

Retrouvez notre alerte [ici](#).

[Royaume-Uni / Turquie : Özcan Keleş](#)

Me Özcan Keleş est un avocat britannique d'origine turque. En 2016, il avait témoigné – en tant que président de la *Dialogue Society* – devant la Commission des Affaires étrangères du Parlement britannique dans le cadre d'une session portant sur « les 'Gülenistes' et le rôle du Parti Démocratique des Peuples ».

Dans le cadre d'une demande d'extradition émise par la justice turque à son encontre, Özcan Keleş a été arrêté lundi 20 mai et a été présenté à un tribunal de Westminster pour des faits allégués de propagande en faveur d'une organisation terroriste.

L'avocat est accusé par le gouvernement turc d'appartenir au mouvement du prédicateur Fethullah Gülen, auquel est attribuée la tentative de coup d'Etat de juillet 2016. Il est notamment soupçonné d'avoir rendu visite à Gülen, qui réside aux Etats-Unis, et d'avoir publié des photos et vidéos du prédicateur sur les réseaux sociaux. **Les autorités turques ont annoncé qu'il encourait 10 ans d'emprisonnement** pour les faits qui lui sont reprochés.

Cette demande d'extradition s'inscrit dans le prolongement de nombreuses demandes similaires émises par le régime turc à l'encontre de ses opposants résidant à l'étranger. Mais l'ensemble de ces demandes avaient été rejetées par les autorités britanniques qui les jugeaient irrecevables car politiquement motivées. C'est par exemple le cas du propriétaire de médias Hamdi Akın İpek, dont l'extradition avait été refusée en avril 2019.

[Iran : Amir Salar Davoodi](#)

Amir Salar Davoodi est un opposant politique iranien qui a, en tant qu'avocat, défendu de nombreux prisonniers politiques et membres de minorités religieuses ou ethniques. Très actif sur les réseaux sociaux, il animait notamment un réseau d'échange (Telegram) entre avocats défenseurs des droits de l'homme.

Me Davoodi avait été arrêté le 20 novembre 2018 après des perquisitions menées sans mandat par des agents du renseignement. Placé en détention provisoire, il a depuis fait face à des conditions d'incarcération particulièrement difficiles : lieu de détention tenu secret dans un premier temps ; placement à l'isolement ; interdiction de consulter son avocat ainsi que le médecin de la prison ; impossibilité de recevoir des visites...

Le 1er juin 2019, le Tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Amir Salar Davoodi à 30 ans d'emprisonnement (dont 15 seront effectués en vertu de la loi iranienne qui prévoit que seule la plus lourde peine s'applique), ainsi qu'à 111 coups de fouet et à une amende de 60 millions de rials (environ 4000 \$).

Selon son avocat, Me Vahid Moshkani Farahani, Amir Salar Davoodi est accusé, dans une première affaire, de « rassemblement » et de « collusion », de « diffusion de fausses informations », d'« insulte au Guide suprême » et de « propagande contre le système », et, dans un second cas, d'avoir formé un « groupe en vue de renverser le gouvernement » et d'avoir « coopéré avec le gouvernement des Etats-Unis ».

Cette condamnation intervient dans un contexte de restriction drastique des droits de la défense.

Turquie : Eren Keskin

Co-présidente de l'Association turque des droits de l'Homme, Eren Keskin a fondé en 1997 un bureau d'aide juridique dédié aux femmes abusées sexuellement ou violées par les forces de sécurité dans les prisons turques. Très critique à l'égard des gouvernements successifs, elle s'est régulièrement élevée contre les exactions commises à l'encontre des minorités, notamment les Kurdes – ce qui lui a valu d'être accusée plusieurs fois de « dénigrement de l'Etat turc ».

Dans le cadre d'une campagne de solidarité organisée pour soutenir le journal pro kurde Özgür Gündem, elle a assumé la fonction de co-rédactrice en chef du quotidien de 2013 à 2016.

En raison de cette campagne, Eren Keskin est poursuivie en compagnie d'Asli Erdogan, romancière et éditorialiste à l'*Özgür Gündem* et Erol Önderoğlu, représentant de Reporters sans frontières (RSF) en Turquie, et de nombreux autres défenseurs des droits humains. Les charges retenues sont notamment « association à un groupe terroriste », « atteinte à l'unité nationale » et « incitation publique au crime ». Elle a été condamnée le 30 mars 2018 à 7 ans et demi de prison pour des articles écrits dans ce journal.

Le 21 mai 2019, Eren Keskin a été, à nouveau, condamnée à 3 ans et 9 mois d'emprisonnement pour « propagande au nom d'une organisation terroriste », toujours pour son soutien au journal *Özgür Gündem*.

C'est un véritable harcèlement judiciaire dont fait l'objet Eren Keskin : **au 20 mars 2018, elle avait d'ores et déjà été condamnée dans 49 dossiers**. Retrouvez plus de détails dans notre alerte.

Egypte : libération de Me Masom Marzok, avocat détenu arbitrairement depuis août 2018

Me Masom Marzok est un avocat égyptien défenseur des droits de l'Homme et opposant de longue date au président al-Sissi.

Il avait été arrêté en août 2018 après avoir publiquement critiqué le régime et proposé, sur Facebook, la tenue d'un référendum sur l'action politique de ce dernier. Il avait notamment été inculpé de collaboration avec une organisation terroriste.

Outre des conditions de détention très difficiles (isolement, absence de lumière dans sa cellule), Me Marzok était dans une situation particulièrement inquiétante : atteint d'une hernie abdominale, il se voyait refuser par les autorités l'opération chirurgicale nécessaire à sa survie.

Le 21 mai 2019, Me Khaled Ali, avocat de Me Marzok, a annoncé sur sa page Facebook que l'ordre de libérer ce dernier avait été confirmé par le parquet. « Ils pourraient être libérés dans les heures qui viennent », a précisé l'avocat, qui voit dans cette décision le début d'une phase d'ouverture dans le pays. Quatre autres personnes, dont l'économiste Raied Salama et le professeur de géologie Yehia al-Qazzaz, vont également être libérées.

Massom Marzok a été effectivement libéré le 23 mai.

Projet de réforme de la procédure pénale en Iran : un pas de plus dans la limitation des droits de la défense.

Le Code de procédure pénale iranien était déjà largement dénoncé par les défenseurs des droits de l'Homme : son article 48 oblige en effet les personnes accusées de crimes contre la sécurité nationale à choisir leur conseil parmi une liste de 20 avocats approuvés par l'Etat. L'OIAD avait précédemment dénoncé cette grave atteinte aux droits de la défense.

La situation pourrait désormais empirer avec un projet d'amendement proposé le 6 mai par la Commission parlementaire en charge des affaires judiciaires. Bien que le texte de ce projet d'amendement n'ait pas encore été publié, le porte-parole de la Commission en a annoncé la teneur.

L'amendement proposé permettrait de refuser à certains accusés l'accès à un avocat pendant une période initiale de 20 jours, qui pourrait être étendue par l'autorité judiciaire à la totalité de la phase d'investigation.

Son champ d'application est très large, puisque les personnes concernées seraient celles accusées de crimes liés à la sécurité nationale, de terrorisme ou de « corruption financière », ainsi que toute personne encourant la peine de mort, la détention à vie ou l'amputation.

Comme l'explique Amnesty International, le projet d'amendement ne précise pas quelles seraient les autorités compétentes pour prononcer l'interdiction initiale ou sa prolongation. Les critères selon lesquels cette interdiction serait prononcée ne sont pas non plus précisés – le projet se contentant d'indiquer que l'autorité judiciaire pourra y avoir recours « si elle le juge nécessaire ».

Ce projet est d'autant plus alarmant que des accusations en lien avec la sécurité nationale sont régulièrement mobilisées à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme – comme les avocats Nasrin Sotoudeh et Amir Salar Davoodi – et de divers types d'opposants au régime.

Compte-rendu : présentation du rapport de Human Rights Watch sur la situation des avocats en Turquie

*Le 22 mai 2019 avait lieu à la Maison du Barreau de Paris une présentation-débat autour du rapport de Human Rights Watch "Des avocats traduits en justice : Poursuites abusives et érosion du droit à un procès équitable en Turquie". Cette rencontre, organisée par le Barreau de Paris et Human Rights Watch, a donné lieu à des interventions d'**Emma Sinclair-Webb** (directrice Turquie de Human Rights Watch) et d'**Aisling Reidy** (senior legal adviser, Human Rights Watch).*

Emma Sinclair-Webb a évoqué plusieurs sujets d'inquiétude quant au traitement des avocats par les autorités turques, parmi lesquels :

- L'usage massif des accusations de terrorisme : environ 17% de la population carcérale est emprisonnée sur le fondement d'accusations liées au terrorisme. Les associations sont particulièrement visées.

- L'impact de l'état d'urgence : de nombreuses garanties liées au procès équitable ont été érodées dans le sillage de la tentative de coup d'état de 2016. On assiste par exemple à de nombreux procès qui se déroulent sans avocat, le Code de procédure pénale interdisant aux avocats de représenter leurs clients dans certains types d'affaires. Après la levée de l'état d'urgence, de nombreux pouvoirs accordés aux autorités sont entrés dans le droit commun.

- **L'explosion des procès de masse à l'encontre des avocats membres d'associations,** qui permettent au gouvernement de donner l'impression qu'il fait face à des groupes criminels organisés d'avocats.

Retrouvez [l'intégralité du compte-rendu de cette présentation sur notre site internet.](#)